

Réseau Thématique Pluridisciplinaire (RTP) du CNRS

« Recherches autour des questions d'Education »

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Orientation Stratégique (COS) du 3 février 2021

Présents : Florence Bara (axe 1), Alessandro Bergamaschi (axe 1), Grégoire Borst, Hélène Buisson-Fenet (axe 2), Aline Frey (axe 4), Marie Gaille, Marie-Line Gardes (axe 3), Xavier Pons (axe 2), Jean-Louis Vercher, Nicolas Vibert, Olivier Vors (axe 3)

Absent, excusé : Vincent Liquète (axe 4)

Ordre du jour

- 1) Accueil et tour de table2
- 2) Budget 2021 du RTP 1
- 3) Calendrier 2021 des actions du RTP et de ses axes, rythme des réunions (axes, ensemble du RTP, COS, Comité de Pilotage) 1
- 4) Organisation et coordination des actions du RTP : proposition de mise en place d'un espace de travail collaboratif. Possibilité d'une aide technique sur cette question2
- 5) Articulation entre les actions du RTP, la thématique « Inégalités éducatives » mise en avant dans le Contrat d'Objectifs et de Performance du CNRS et les PPR en cours de lancement par le MESRI.....2
- 6) Financements doctoraux sur les « Inégalités éducatives » 3
- 7) Question diverse : intitulé de l'axe 2 du RTP3

1) Accueil et tour de table

Pour débiter la réunion, G. Borst et N. Vibert accueillent les participants présents en visio-conférence à cette première réunion du Conseil d'Orientation Stratégique du RTP « Recherches autour des questions d'éducation ». La réunion débute par un « tour de table » où chacun des participants se présente brièvement et indique ses responsabilités au sein du RTP.

2) Budget 2021 du RTP

Le budget 2021 du RTP se monte à 15 000 €, financés pour 10 000 € par l'INSHS et pour 5 000 € par l'INSB. Cette somme a été notifiée au Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage (CeRCA, CNRS UMR 7295) qui assure la gestion de ces crédits. Cette somme est avant tout destinée à financer l'organisation des réunions du RTP et de ses axes, surtout lorsqu'elles pourront de nouveau se tenir en présentiel.

Marie Gaille et Jean-Louis Vercher indiquent alors que comme un RTP CNRS est conçu pour durer au plus deux ou trois ans, ce budget pourra éventuellement être renouvelé encore une fois, mais qu'il faudra ensuite que le RTP se transforme en une autre structure si nous voulons faire durer ce regroupement. On peut penser à un groupement de recherche (GDR) inter-instituts, où à la mise en place d'écoles thématiques récurrentes. Pour constituer un GDR, les demandes sont à déposer chaque année autour de la rentrée de septembre, car elles sont examinées lors des sessions d'automne des sections du Comité National. Si donc nous souhaitons transformer le RTP en GDR dès 2022, il faudrait en prendre la décision dès la fin du printemps prochain.

Hélène Buisson-Fenet rappelle à cette occasion qu'un GDR CNRS s'intéressant aux politiques éducatives a déjà existé de 2001 à 2010, intitulé « Réseau d'Analyse Pluri-disciplinaire des Politiques Educatives (RAPPE) », dont les responsables étaient Agnès Van Zanten et Marie Duru-Bellat. A l'heure actuelle, si un GDR est créé pour prendre la suite du RTP, il sera créé pour 5 ans et renouvelable une fois.

Les membres du COS conviennent qu'il faudra organiser une nouvelle réunion du COS au printemps prochain, au cours de laquelle Marie Gaille et Jean-Louis Vercher nous présenteront plus en détail les différents « outils » de structuration possibles pour prolonger les actions du RTP. Nous devons alors décider du dépôt d'une éventuelle demande de GDR dès la fin de l'été prochain.

3) Calendrier 2021 des actions du RTP et de ses axes, rythme des réunions (axes, ensemble du RTP, COS, Comité de Pilotage)

Les membres du COS s'accordent pour dire que ce Conseil devra se réunir trois à quatre fois par an, et donc notamment au printemps prochain. Pour 2021, il est demandé à chaque binôme de responsables d'axe d'organiser une première réunion de chaque axe avant l'été, avec l'idée que chaque axe organise des événements au moins deux fois par an. Pour le Comité de Pilotage, qui comporte un représentant de chaque laboratoire impliqué dans le RTP, l'idée serait de le réunir au moins une fois par an, au moment de la réunion ouverte de l'ensemble des membres du RTP, qui cette année sera planifiée pour l'automne en espérant que les conditions sanitaires permettront qu'elle se tienne enfin en présentiel.

Les responsables présents des différents axes du RTP indiquent plus précisément les dates pressenties pour les premières réunions d'axes :

- Axe 1 : perspective d'organisation d'une « journée thématique » en juin prochain
- Axe 2 : première réunion à fixer au printemps et organisation d'une « journée d'études » plus formelle à l'automne
- Axe 3 : une première réunion est prévue pour le mois de mars (*la date du 16 mars a été arrêtée au moment de la rédaction de ce compte-rendu*)
- Axe 4 : deux réunions sont prévues, à fixer pour l'une dans le courant du mois de mars, et pour l'autre en mai ou juin

4) Organisation et coordination des actions du RTP : proposition de mise en place d'un espace de travail collaboratif. Possibilité d'une aide technique sur cette question

N. Vibert indique que l'ensemble des responsables d'axes, ainsi que les responsables du RTP, souhaitent pouvoir mettre en place un espace de travail collaboratif spécifique pour le RTP, au sein duquel l'ensemble des membres pourraient partager et co-écrire des documents et stocker des données accessibles à toutes et tous. Plusieurs solutions sont envisagées, mais celle qui semble la plus pertinente serait de demander l'ouverture d'un espace de travail collaboratif dédié dans le cadre du TGIR « Huma-Num ». Marie Gaille donne alors l'adresse de messagerie d'un ingénieur de ce TGIR à contacter pour demander la mise en place de cet espace dédié, M. Gérald Foliot. D'après Marie Gaille et J.-L. Vercher, la mise en place et la gestion de ce genre d'espace ne demandent pas de compétences particulières, même si la prise en main des fonctionnalités du système demande un peu de temps.

5) Articulation entre les actions du RTP, la thématique « Inégalités éducatives » mise en avant dans le Contrat d'Objectifs et de Performance du CNRS et les PPR en cours de lancement par le MESRI

Comme cela a déjà été mentionné lors de la réunion des membres du RTP du 15 décembre 2020, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation prépare le lancement d'un Programme Pluri-disciplinaire de Recherche sur les questions d'éducation, prévu sur une durée de 10 ans, et dont la gestion devrait être confiée au CNRS. Son Comité de Pilotage est en cours de constitution, et sa feuille de route en cours de préparation. Le MESRI prépare également le lancement d'un PPER (Programme Pluri-disciplinaire d'Équipement et de Recherche) sur la thématique « Enseignement et Numérique ». L'Equipex « Expérimentation en éducation », qui vient d'être approuvé dans le cadre du PIA 3, serait intégré à ce PPER.

Hélène Buisson-Fenet informe à cette occasion le COS que dans le contexte de la mise en place de l'informatique comme nouvelle discipline, enseignée notamment au lycée, est mis en place actuellement un CAPES d'informatique, et qu'une agrégation devrait ensuite apparaître. Certains Inspé vont de ce fait ouvrir de nouvelles formations destinées à préparer ces concours. Bien entendu, cette émergence de l'informatique comme nouvelle discipline scolaire peut être l'occasion de recherches, notamment en didactique et sciences de l'éducation, destinées à éclairer les spécificités de cet enseignement. Des suivis des premières cohortes d'étudiants qui seront formés à l'enseignement de cette discipline peuvent ainsi être envisagés.

6) Financements doctoraux sur les « Inégalités éducatives »

Marie Gaille indique aux membres du COS que le CNRS a inscrit dans son Contrat d'Objectifs et de Performance 2019-2023 les « inégalités scolaires » parmi ses priorités sociétales. Dans ce contexte, la « Mission pour les Initiatives Transverses et Inter-disciplinaires (MITI) » va lancer un appel à projets pour le financement de 5 contrats doctoraux sur cette thématique. Dans le cadre de cet appel, l'exigence d'inter-disciplinarité sera moins forte que pour les autres appels portés habituellement par la MITI.

7) Question diverse : intitulé de l'axe 2 du RTP

Hélène Buisson-Fenet et Xavier Pons, co-responsables de l'axe 2, font part aux membres du COS de leur souhait de modifier l'intitulé de cet axe, actuellement « Évaluations et comparaisons des systèmes éducatifs ». D'après eux, cet intitulé risque de mener à une confusion et un recoupement partiel avec l'axe 1 consacré aux « Inégalités éducatives » et à leur mesure. Ils proposent un autre intitulé pour cet axe de manière à le recentrer sur l'analyse des politiques éducatives et les comparaisons entre états ou régions. Ce nouvel intitulé serait : « Politiques éducatives comparées (organisation et professions, instruments et évaluation) ».

Après discussion, les membres du COS valident ce changement d'intitulé, tout en insistant sur le fait que chaque axe doit rester pluri-disciplinaire et être un espace de confrontation et d'échange entre les différentes épistémologies représentées dans le RTP. Plus généralement, il paraît intéressant que soit menée au sein de chaque axe une réflexion sur leurs contenus et leurs limites, qui pourrait se traduire par la rédaction d'un texte de présentation de chaque axe.